

MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 3 : Favoriser une mise en œuvre efficace de l'équité en matière d'emploi		
3. Mesure : Examiner et évaluer l'efficacité des initiatives d'équité en matière d'emploi		Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
• Analyser, examiner et évaluer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs contenus dans le Plan d'action concernant l'équité en matière d'emploi et la diversité de l'effectif selon le sexe • Au cours de cette phase, chercher à obtenir les points de vue des employés et des cadres dans les secteurs du personnel et de la politique commerciale et économique ainsi que de la direction générale des communications • Parallèlement, chercher à obtenir les points de vue d'un échantillon de membres de tous les groupes désignés • Présenter les résultats et les recommandations au Comité exécutif		À partir de 1995/APSC À partir de 1995/APSC À partir de 1995/APSC À partir de 1995/ACB